



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 111944

Texte de la question

M. Philippe Briand attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les difficultés que rencontre actuellement l'enseignement agricole public au regard des moyens qui lui sont alloués pour remplir sa mission. Il lui rappelle que l'enseignement agricole public obtient d'excellents résultats quant aux débouchés qu'il offre, puisque deux élèves sur trois trouvent un emploi en sortie de formation tant scolaire que dans la filière professionnalisante. Il lui indique cependant que les moyens envisagés dans le cadre du prochain budget semblent ne pas permettre d'appliquer les référentiels de formation prévus par la loi, et notamment de mettre en oeuvre les dédoublements de classes prévus au-delà de vingt-cinq élèves, ainsi que les travaux pratiques et dirigés qui contribuent le plus - chacun le sait -, à l'apprentissage actif des savoirs. Enfin, il souligne que la réduction de la dotation globale horaire a conduit les chefs d'établissement à ne plus assurer les heures de soutien, pénalisant ainsi le travail des élèves les plus en difficulté, issus des familles, dans la majeure partie des cas, les plus modestes. Il lui demande donc ce que le Gouvernement compte faire pour remédier à cette situation et à la vive inquiétude des élèves, parents d'élèves et corps enseignant de l'enseignement agricole public.

Texte de la réponse

La qualité et la réussite de l'enseignement agricole viennent à nouveau d'être soulignées par l'audit de modernisation conduit au cours du premier semestre 2006 à l'initiative du ministre délégué au budget et à la réforme de l'État et par le récent rapport d'information confié à Mme Françoise Ferat par la commission des affaires culturelles du Sénat. Le ministère de l'agriculture et de la pêche lui accorde aussi une attention toute particulière. L'augmentation du budget alloué au programme de l'enseignement agricole, acquise lors du budget 2006, a permis d'attribuer des ressources au profit de l'aide sociale aux élèves mais aussi de développer la formation continue des personnels de l'enseignement agricole public. Le budget 2007 conforte les crédits consacrés à l'enseignement technique agricole. L'accompagnement éducatif, pédagogique et social des élèves est tout particulièrement soutenu : les crédits consacrés aux assistants d'éducation progressent de 5 % ; les crédits relatifs au remplacement des personnels augmentent de 1,8 % pour assurer la continuité pédagogique et le bon fonctionnement des établissements ; enfin, l'aide sociale aux élèves est confortée. L'objectif du ministère de l'agriculture et de la pêche est de préserver la spécificité de l'enseignement agricole au sein du système éducatif, de conforter sa qualité et son ancrage dans le monde rural tout en faisant valoir ses atouts au regard de l'objectif gouvernemental d'insertion des jeunes en difficulté et de développement de l'apprentissage.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Briand](#)

Circonscription : Indre-et-Loire (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 111944

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 5 décembre 2006, page 12609

Réponse publiée le : 20 février 2007, page 1768